



Faire conduire une personne sans accord de conduite accompagnée

Par **phy25**, le **22/05/2009** à **20:49**

Bonjour,

Ma femme est en train de préparer son permis. Elle a son code de la route, et elle a déjà plus de 60 heures de conduite à l'autoécole. Comme elle a des petits soucis pour les manoeuvres, j'ai pris l'habitude depuis quelques temps la lui faire conduire ma voiture, aussi bien sur route que dans les parkings, et ceci sans accord de l'autoécole qui a toujours refusée de donner l'accord pour conduite accompagnée.

Quels sont les risques si je me fais arrêter par un contrôle de police ?

Je précise, à l'autoécole, au début ils refusaient la conduite accompagnée car "ma femme potentiellement dangereuse sur la route" et maintenant qu'elle conduit correctement sauf pour les manoeuvres, ils prétextent que pour faire la conduite accompagnée c'est au moins pour 1 an, donc trop long. A priori, ils refusent la conduite accompagnée à toutes les personnes qui travaillentquestion d'argent ..

merci d'avance pour vos réponses